



Avons nous obligation d'effectue notre preavis

Par **nath**, le **02/03/2009** à **21:01**

bonjour,nje travail actuellement pour divers association en tant qu'aide a domicile mais j'airmerai faire autre chose donc je cherche mais j'aimerai savoir si je trouve un autre emploi suis je oblige d'effectue mon preavis rnmerci de la reponse que vous pourrez m'apporterncordialement

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **22:43**

Bonsoir,rnrnSi vous avez un CDI vous devez respecter le préavis prévu dans le contrat.rnrnSauf si l'employeur vous en dispense Cordialement